

# 24<sup>ème</sup> édition des FOULEES DE LA NORGES

## dimanche 24 septembre 2023

Pour tout savoir

Site officiel →

<https://www.joggersvaldenorge.fr/>

Pour rester informés



Instagram

#fouleesdelanorges



facebook

Foulées de la Norges

Inscription uniquement par internet sur le site Sport-up.fr  
jusqu'au samedi 23 septembre 2023 18H00

Epreuves	Catégories	né en	Horaire départ	Barrière horaire	Tarif *	Autorisation parentale	Justificatif santé ou sa copie
Animation Eveil Athlé	Baby Athlé Ecole Athlé	2015 et après	10h15	10h20	3,00 €	Obligatoire	<b>Obligatoire, soit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Licence FFA valide</li> <li>○ Licence sportive autre fédération valide</li> <li>○ Questionnaire santé datant de moins de 1 mois</li> <li>○ Certificat médical datant de moins de 6 mois</li> </ul>
Animation Poussins	Poussins	2014 2013	10h00	10h08	3,00 €		
Course 2000 m  Label Challenge de l'Etoile	Benjamins Minimes	2012 2011 2010 2009	9h30	10h00	3,00 €		
Course 5 km  Label Challenge de l'étoile échelle 50 points	Cadets Juniors Espoirs Séniors Masters	2008 et avant	10h30	12h15	8,00 €	Obligatoire si mineur au 24/09/2023 Obligatoire si mineur au 24/09/2023	<b>Obligatoire si mineur au 24/09/2023, soit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Licence FFA valide</li> <li>○ Licence sportive autre fédération valide</li> <li>○ Questionnaire santé datant de moins de 1 mois</li> <li>○ Certificat médical datant de moins de 6 mois</li> </ul>
Course 10 km  Label Challenge de l'étoile échelle 100 points					12,00 €		

## RETRAIT DES DOSSARDS

- (\*) Envoi par voie postale +1,50 € : la demande doit être parvenue au plus tard le vendredi 15 septembre 2023
- vendredi 22 septembre 2023 de 16h30 à 19h00 à la salle des Fêtes de Brétigny
  - samedi 23 septembre 2023 de 10h00 à 13h00 chez notre partenaire Terre de Running Quétigny
  - samedi 23 septembre 2023 de 14h00 à 18h00 à la salle des Fêtes de Brétigny
  - dimanche 24 septembre 2023 à partir de 09h00 à la salle des Fêtes de Brétigny

# Règlement des FOULEES DE LA NORGES

## dimanche 24 septembre 2023

### RESPECT DU REGLEMENT

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Il est expressément indiqué que les participants aux courses comme les participants aux animations le font sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Les participants aux Foulées de la Norges s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Ce présent règlement a été établi en date du 21/06/2023. Il pourra être adapté jusqu'au 23/09/2023 à l'initiative des organisateurs pour prendre en compte toutes les recommandations et exigences exprimées par les services de l'Etat. L'acceptation du règlement au moment de l'inscription vaut pour le règlement diffusé au moment de l'inscription comme pour toutes les mises à jour éventuelles.

### FEDERATION SPORTIVE DELEGATAIRE

Les Foulées de la Norges sont organisées par l'Association des Joggers du Val de Norge (AJVN) sis Marie de Brétigny, 2 rue de la Marie, 21490 BRETIGNY. L'organisation dépend de la fédération sportive délégataire de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). A ce titre, l'organisation respecte les règles techniques et de sécurité de la FFA volet réglementation des manifestations running 2023. Les participants aux épreuves des Foulées de la Norges devront également se conformer à cette réglementation FFA.

### ORGANISATION

Les courses pédestres « Les Foulées de la Norges » auront lieu le dimanche 24 Septembre 2023. La manifestation comporte 3 courses distinctes ouvertes à tous, licenciés ou non et 2 animations. Les 3 courses et les 2 animations sont soumises à des limites d'âge suivantes :

- Animation éveil athlétisme : participants nés en 2018 et après (U7/BB Baby athlé)  
participants nés en 2017, 2016, 2015 (U10/EA Eveil Athlé)  
Cette animation s'apparente à une épreuve d'endurance inférieure à 5 minutes et limitée à 500m maximum. Elle est non compétitive. Pas de podium.
- Animation poussins : participants nés en 2014, 2013 (U12/PO Poussins)  
Cette animation s'apparente à une épreuve d'endurance inférieure à 8 minutes et limitée à 1000m maximum. Elle est non compétitive. Pas de Podium.
- Course 2 000 m : coureurs nés en 2012, 2011 (U14/BE Benjamins)  
coureurs nés en 2010, 2009 (U16/MI Minimes)
- Course 5 km : coureurs nés en 2008, 2007 (U18/CA Cadets)  
et avant 2007 (U20/JU Junior, U23/ES Espoirs, Séniors, Masters)
- Course 10 km : coureurs nés en 2008, 2007 (U18/CA Cadets)  
et avant 2007 (U20/JU Junior, U23/ES Espoirs, Séniors, Masters)

Compte-tenu de la simultanéité des épreuves du 5 et 10km, il est précisé qu'aucune personne physique de la catégorie Cadet à Master ne peut prétendre concourir pour les 2 courses du 5km et 10km à la fois même s'il a produit 2 dossiers d'inscriptions valides pour chacune de ces 2 épreuves : Ses 2 participations seront considérées comme annulées sans prétendre à aucun remboursement.

## CHALLENGE DE L'ÉTOILE

Les Foulées de la Norges compte pour le Challenge de l'Étoile édition 2023. Le classement des coureurs et les récompenses se feront selon la réglementation en vigueur au sein de cette organisation. Les épreuves comptant pour le Challenge de l'Étoile sont :

- Le 2 km pour les benjamins et minimes
- Le 5 km pour les cadets à masters avec une échelle de 50 points répartis entre le premier qui marque toujours 50 points et le dernier 1 point.
- Le 10 km pour les cadets à master avec une échelle de 100 points répartis entre le premier qui marque toujours 100 points et le dernier 1 point.

## HORAIRES DES COURSES & ANIMATIONS

Le départ et l'arrivée des épreuves auront lieu devant la salle des fêtes de Brétigny située 12 rue de la Mairie aux horaires :

- Animation éveil athlétisme : tranche horaire de 10h15 à 10h20
- Animation poussins : tranche horaire de 10h00 à 10h08
- Course 2 000 m : départ de la course à 9h30, fermeture à 10h00
- Course 5 km : départ de la course à 10h30, fermeture à 12h15
- Course 10 km : départ de la course à 10h30, fermeture à 12h15.

Le départ de chacune des animations et courses se fait groupé. Chaque participant doit respecter les consignes des bénévoles de l'organisation.

## TARIF DES INSCRIPTIONS

Le tarif de l'inscription pour l'édition 2023 est fixé à :

- Pour l'animation éveil athlétisme : 3,00 € par internet frais bancaires, frais de gestion et don « Léo » inclus.
- Pour l'animation poussins : 3,00 € par internet frais bancaires, frais de gestion et don « Léo » inclus.
- Pour la course du 2000 m : 3,00 € par internet frais bancaires, frais de gestion et don « Léo » inclus.
- Pour la course du 5 km : 8,00 € par internet frais bancaires, frais de gestion et don « Léo » inclus.
- Pour la course du 10 km : 12,00 € par internet frais bancaires, frais de gestion et don « Léo » inclus.

Sur demande lors de l'inscription, une confirmation d'inscription pas SMS est possible : majoration de 1,00 €.

Sur demande lors de l'inscription, l'envoi du dossard par voie postale est possible : majoration de 1,50 €.

Le retrait du dossard le dimanche le jour de la manifestation sera possible sans majoration.

L'association versera 1,00 € sur chaque inscription à l'Association « Un avenir pour Léo ».

## MODALITES D'INSCRIPTIONS

### Inscription uniquement par internet sur le site [Sport-up.fr](https://sport-up.fr)

Les inscriptions par internet Sport-up.fr seront possibles jusqu'au samedi 23 septembre 2023 18H00 pour les inscriptions individuelles comme pour les groupes. Un moyen de paiement par CB est requis. Les frais bancaires, les frais de gestion et le reversement du don pour l'Association « Un avenir pour Léo » sont inclus dans le tarif. Le nombre de coureurs sur le départ du 10km & 5km est limité à 500 participants (cumul des 2 courses à 500).

### Inscription sur place

Les inscriptions sur place le vendredi et samedi, individuelles ou groupes, sont possibles via vos propres moyens numériques. Un accompagnement par nos bénévoles est possible.

### Inscription par courrier

Les inscriptions par courrier, individuelles ou groupes ne sont pas possibles.

### Inscription via email [ajvn@laposte.net](mailto:ajvn@laposte.net)

Les inscriptions groupes **pour les associations ne disposant pas de moyen de paiement par internet** seront possibles sur le site internet. Un virement bancaire devra être réalisé au préalable correspondant au montant de l'inscription. Contacter l'AJVN jusqu'au mercredi 20 septembre 2023 16H via l'adresse email [ajvn@laposte.net](mailto:ajvn@laposte.net) pour disposer des modalités. Le paiement devra être constaté sur le compte AJVN avant le retrait des dossards. Toute autre inscription réceptionnée sur cette adresse ne sera pas considérée.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être payé et présenté comme complet sur le site internet pour prétendre au retrait du dossard.

**Pour les mineurs au 24/09/2023**, toute participation à une des épreuves (animation éveil athlétisme, animation poussins, course 2000m, course 5km, course 10km) est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- d'une autorisation parentale et en complément :
- soit une licence, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- soit une licence sportive, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- soit un questionnaire de santé, daté de moins de 1 mois par lequel le participant et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.
- soit un certificat médical, ou de sa copie, daté de moins de six mois à la date de la manifestation, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

**Pour les majeurs au 24/09/2023**, toute participation à une des épreuves (course 5km ou 10km) est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- soit d'une licence, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- soit d'un certificat médical, ou de sa copie, datant de moins d'un an à la date de la compétition, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Nota Bene :** Pour les mineurs comme les majeurs, les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

## RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible selon les modalités suivantes :

- Envoi par voie postale à votre domicile : la demande doit être parvenue au plus tard le vendredi 15 septembre 2023 pour tenir compte des délais postaux (participation aux frais de 1,50€ demandée)
- le vendredi 22 septembre 2023 de 16h30 à 19h00 à la salle des Fêtes de Brétigny
- le samedi 23 septembre 2023 de 10h00 à 13h00 chez notre partenaire Terre de Running Quétigny
- le samedi 23 septembre 2023 de 14h00 à 18h00 à la salle des Fêtes de Brétigny
- le dimanche 24 septembre 2023 à partir de 09h00 et jusqu'à 30 minutes avant le début des animations ou des courses à la salle des Fêtes de Brétigny.

## CHRONOMETRAGE

Le chronométrage pour les épreuves du 2km, 5km et 10km se fera de manière électronique à l'aide d'une puce fournie avec le dossard.

- le dossard qui est remis devra être porté sur la face avant du corps (thorax ou abdomen) et bien visible des organisateurs.
- la performance du participant sera calculée en considérant un temps de démarrage du chronométrage calé sur celui du starter et un temps d'arrêt du chronométrage calé sur celui du passage du participant sous l'arche d'arrivée ;
- la puce devra obligatoirement être restituée en même temps que le dossard à l'arrivée.
- tout abandon de l'épreuve devra être signalé dans les plus brefs délais. Le dossard doit être rapporté au chronométreur qui sera situé au niveau de la ligne d'arrivée.
- une barrière de durée au-delà de laquelle le chronométrage et le classement ne sont plus assurés pour l'épreuve est mise en place (30' pour le 2km, 1h45 pour le 5 et 10km).

## ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur notamment en vélo, trottinette ou autres moyens de locomotion n'est autorisé sur le parcours auprès des participants. Les participants en Joëlette ou poussette sont autorisés sous la responsabilité d'un tuteur désigné et doivent se signaler au moment de l'inscription auprès de l'organisation (mail à [ajvn@laposte.net](mailto:ajvn@laposte.net)) avec qui sera concerté les dispositions à prendre pour faciliter leur participation fluide et sereine au sein du peloton.

## RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de chacune des courses et animations.

Un poste de ravitaillement – eau, sucre - est prévu au km 5,2 pour le 10km.

## CHARTE ENVIRONNEMENT

Les coureurs devront impérativement respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Aucun déchet d'aucune sorte ne devra être rejeté dans la nature. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course.

## ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF.

Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## DROIT A L'IMAGE

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître : ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.

En outre, les images et résultats pourront être publiées par les organisateurs sur les réseaux sociaux à accès public tels que Instagram, Facebook ou encore sur les sites spécialisés de running tels que ceux de la FFA ou de notre partenaire sport-up.fr.

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. De par son engagement, le participant autorise l'organisateur à utiliser ses coordonnées – courriel notamment – dans le cadre de diffusions d'information ou de promotion relatives à l'organisation d'évènements actuels et à venir de l'Association des Joggers du Val de Norges comme ceux du Challenge de l'Etoile.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

## ANNULATION, INTERRUPTION, MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée. En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'annuler la ou les épreuves sans préavis voire d'arrêter l'épreuve en cours.

En cas d'annulation d'une épreuve pour quelque raison que ce soit ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

## RECOMPENSES

Les récompenses sont données selon les modalités suivantes :

- Animation éveil athlétisme : Tous les coureurs participants recevront une médaille.
- Animation poussins : Tous les coureurs participants recevront une médaille.
- Course 2000m : Tous les coureurs arrivés recevront une médaille. Les 3 premières et 3 premiers des catégories benjamin et minime recevront une coupe.
- Course 5km : Chaque participant recevra un lot d'inscription. L'organisation récompensera au scratch les 3 premières et 3 premiers via une coupe et un bon d'achat d'une valeur de 60€ pour les 1<sup>ers</sup>, 50€ pour les 2<sup>èmes</sup> et 40€ pour les 3<sup>èmes</sup>.
- Course 10km : Chaque participant recevra un lot d'inscription. L'organisation récompensera au scratch les 3 premières et 3 premiers via une coupe et un bon d'achat d'une valeur de 150€ pour les 1<sup>ers</sup>, 100€ pour les 2<sup>èmes</sup> et 50€ pour les 3<sup>èmes</sup>.  
Les 3 premières et 3 premiers de la catégorie cadet recevront une coupe.  
L'organisation récompensera les premières et les premiers des catégories suivantes Juniors, Espoirs, Séniors, Masters M0, M1, M2 ... à M10.  
Les récompenses au scratch et catégorie ne sont pas cumulatives.
- Courses 10 km & 5km : Le groupe (club, association, amis, famille, ... ) ayant le plus grand nombre de coureurs inscrits sous une dénomination commune sous l'ensemble des épreuves 500m, 1km, 2km, 5km et 10km recevra une coupe du Challenge des Foulées de la Norges.

La présence du récipiendaire est obligatoire pour pouvoir retirer sa récompense.